



2023-05
163

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue au 1605, rue Principale, ce mercredi 24 mai 2023 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège	#1	-	Gérard	Grondin
Siège	#2	-	Bruno	Montminy
Siège	#3	-	Patricia	St-Hilaire
Siège	#5	-	Yvan	Champagne
Siège #6 - Jimmy Richard				

Est absent à cette séance :

Siège #4 - Carole Dubois

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Monsieur Raynald Martel, directeur général / greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, M. le Maire déclare la séance ouverte et invite l'assistance à une réflexion personnelle avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Patricia St-Hilaire, appuyé par le conseiller Gérard Grondin, et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DU DIRECTEUR

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour suivant a été soumis aux membres du Conseil :

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - MOT DU MAIRE

03 - MOT DU DIRECTEUR

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07 - FINANCES

08 - URBANISME

09 - LOISIRS

09.01 - Approbation du système / de la grille de pondération aux fins d'appel d'offres quant au projet « Pumptrack »

10 - INFRASTRUCTURES

10.01 - Location / remplacement du tracteur John Deere dont le bail vient à échéance

10.02 - Acquisition d'équipements de déneigement, sous condition

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

12 - RESSOURCES HUMAINES

13 - CONTENTIEUX

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

15 - SÉCURITE CIVILE

15.01 - Intention de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie / Municipalité de Saint-Gilles

16 - VARIA

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvan Champagne, appuyé par le conseiller Jimmy Richard, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07 - FINANCES

08 - URBANISME

09 - LOISIRS

09.01 - Approbation du système / de la grille de pondération aux fins d'appel d'offres quant au projet « Pumptrack »

Considérant que la Municipalité opère, sur un site (le « Site ») composé du lot 4 957 684 du cadastre du Québec, en la circonscription foncière de

Lotbinière, se trouvant derrière son Centre récréatif ou aréna sis au 1530, rue de l'Aréna, à Saint-Gilles (QC), une aire d'activités sportives et de loisirs - de jeux, où l'on trouve, notamment, un terrain de baseball et des terrains de soccer, en été;

Considérant la teneur :

- du Plan triennal d'immobilisation;
- du règlement 619-23 décrétant une dépense et un emprunt de 381 150 \$ pour conception et aménagement d'une aire de jeux de type « Pumptrack » et/ou « Skate parc »;

Considérant la Municipalité a le projet de revoir l'aménagement de son aire de jeux susdite, dans une certaine mesure, pour y intégrer un parc de planche à roulettes (« Skateparc ») et/ou une piste à rouleaux (« Pumptrack »), au meilleur coût possible, de sorte de répondre le plus possible aux attentes de la population ; étant entendu qu'il est prévu à cet effet d'utiliser en bonne partie l'aire actuelle du terrain de baseball dont le déplacement préalable vers le sud-ouest est en planification, sur l'espace adjacente disponible en marge de la rue des Aïnés;

Attendu qu'il y a lieu de privilégier, aux fins d'appel d'offres à cet égard, l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres tel que prévu à l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c C-27.1), permettant de tenir compte de critère de qualitatifs en outre du prix;

Considérant le système et la grille de pondération proposés aux fins d'appel d'offres quant au projet en titre;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Patricia St-Hilaire, appuyé par le conseiller Jimmy Richard, et résolu d'approuver le système et la grille de pondération soumis aux fins d'appel d'offres quant au projet en titre.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 - INFRASTRUCTURES

**2023-05
166**

10.01 - Location / remplacement du tracteur John Deere dont le bail vient à échéance

Attendu que la Municipalité a conclu un contrat de location quant à tracteur de marque John Deere, venant à échéance en fin d'année;

Considérant les termes de ce contrat de location;

Considérant les orientations arrêtées et besoins en équipements de la Municipalité pour les années à venir;

Considérant les faits rapportés en regard de l'usage de ce tracteur;

Considérant le consensus intervenu en comité de travail quant à la nécessité de se doter d'un équipement de remplacement mieux adapté aux enjeux prioritaires et les paramètres dégagés à cet égard;

Considérant les observations rapportées quant au marché;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvan Champagne, appuyé par le conseiller Bruno Montminy, et résolu :

De mandater le directeur - Travaux publics et infrastructures (DTPI), à l'effet d'obtenir des propositions compétitives et une recommandation en vue du remplacement du tracteur en question, par un équipement adéquat, répondant aux paramètres retenus en comité de travail;

D'autoriser le maire et le directeur général, pour et au nom de la municipalité, à poser tout acte et conclure toutes ententes aux fins de tel remplacement, en fonction de la recommandation du DTPI, en mode location, étant entendu que l'engagement total pouvant résulter de cette décision ne dépassera pas le seuil obligeant à aller en appel d'offres public.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2023-05
167**

10.02 - Acquisition d'équipements de déneigement, sous condition

Considérant la teneur :

- de la résolution 2023-05-147;
- du règlement 622-23, décrétant une dépense et un emprunt de 254 000,00 \$ pour acquisition d'équipements de déneigement avec accessoires, de même qu'aménagement d'installations connexes;

Considérant l'offre d'Avantis concernant un souffleur Pronovost - PRONOV05T P-82126TRC-GV - cadrant avec le plan d'acquisition envisagé;

Considérant l'offre d'Avantis concernant une gratte type Metalpless - METAL PLESS, PLOWMAXX LIVEEDGE 830-13LE, 30 POUCES DE HAUT, 8 PIEDS FERMÉ ET 13 PIEDS OUVERT, cadrant avec le plan d'acquisition envisagé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvan Champagne, appuyé par le conseiller Bruno Montminy, et résolu que :

- D'autoriser la conclusion d'un contrat d'acquisition avec Avantis quant à un souffleur Pronovost neuf, tel que plus amplement décrit ci-dessus et à l'offre soumise, au prix de 25 200 \$ taxes en sus;
- D'autoriser la conclusion d'un contrat d'acquisition avec Avantis quant à une gratte neuve de type *Metalpless*, telle que plus amplement décrite ci-dessus et à l'offre soumise, au prix de 22 500 \$ taxes en sus;

Le tout, sujet à l'approbation et entrée en vigueur dudit règlement 622-23, permettant le financement des coûts d'acquisitions à encourir.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

12 - RESSOURCES HUMAINES

13 - CONTENTIEUX

14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE

15 - SÉCURITE CIVILE

2023-05
168

15.01 - Intention de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie / Municipalité de Saint-Gilles

Attendu que la Municipalité de Saint-Gilles a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain désirent présenter un projet de modification d'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que le responsable du centre de formation est venu présenter au comité de sécurité incendie le projet d'achat du camion autopompe usagé de la municipalité de Saint-Sylvestre;

Attendu que l'achat de ce camion permettra au centre de formation l'ajout d'un service ayant pour but dans un premier temps de combler les besoins en formation reliés à cet équipement et dans un deuxième temps de mettre ce véhicule à disposition des municipalités, de façon temporaire, en cas de bris ou de réparation;

Attendu que le comité de sécurité incendie de la MRC de Lotbinière recommande aux municipalités l'ajout d'un service à l'entente;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvan Champagne, appuyé par le conseiller Gérard Grondin et résolu :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la municipalité de Saint-Gilles s'engage à participer au projet de modification de l'entente sur la fourniture de service de formation en sécurité incendie dans la MRC de Lotbinière et à assumer une partie des coûts;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil nomme la Municipalité de Saint-Agapit organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

16 - VARIA

17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2023-05
169

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Patricia St-Hilaire, appuyé par le conseiller Jimmy Richard, et résolu que cette séance extraordinaire soit levée à 20 h 43.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Robert Samson, maire

Raynald Martel, directeur général /
greffier-trésorier